



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
13 FEVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Quorum : 7

Convoqués le 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Monsieur Jérôme CASALIS, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Claude RAVOIRE, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laëtitia AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, et Monsieur Pierre-Marie ALBERT.

Pouvoirs : Monsieur Alexis BOUTIERE à Madame Emilie TEMPIER.

Absent :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Claude RAVOIRE

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Modification des tarifs repas de la cantine.
2. Achat d'une tarière pour le service technique.
3. Don anonyme.
4. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie - travaux rue Voltaire.
5. Demande de subvention au titre du Fonds Verts - rénovation de l'éclairage public.
6. Mise en place d'astreintes financières en cas d'infractions au Code de l'Urbanisme.
7. Création de l'Agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.
8. Modification de la délibération N° 11 du 26 mai 2020 portant Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Luberon.
9. Modification de la délibération N° 04 du 07 juillet 2020 portant désignation des représentants élus au Syndicat Mixte Forestier.
10. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition des Amendes de Police programme 2024 - travaux rue Voltaire.

11. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre dispositif départemental en faveur de l'aménagement hydraulique et de l'équipement rural - travaux rue Voltaire.
12. Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 points sont à rajouter à l'ordre du jour.

- Demande de subvention à la Région au titre de l'aide Nos Communes d'Abord 2024 - rénovation de l'éclairage public.
- Demande de subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) - rénovation de l'éclairage public.
- Ouverture de crédits en section d'investissement.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

- **Délibération 13.02.2024-01 : Modification des tarifs repas de la cantine**

Le fonctionnement de la restauration scolaire a fait l'objet d'un appel d'offre au mois de juin 2021, car le contrat qui nous liait à la société avec laquelle la mairie travaillait arrivait à échéance (3 ans).

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2021, il avait été convenu que le tarif du repas adulte serait de 6.00€.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif au prix coutant pour les repas des adultes. Le tarif du repas des enfants reste inchangé.

- repas enfant : 3,50€
- repas adulte : prix coutant et suivant l'évolution des tarif (à ce jour, 7.96€)

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver le nouveau tarif adulte de la cantine.

- **Délibération 13.02.2024-02 : Achat d'une tarière pour le service technique**

Le service technique a besoin de s'équiper d'une tarière.

L'outil est vendu par un professionnel au prix de 1 176.00€.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un second devis a été effectué mais le montant était plus conséquent.

Deux membres du conseil municipal, concernés par cette délibération, n'ont pas pris part au vote.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à la majorité des suffrages exprimés, l'achat d'une tarière.

- **Délibération 13.02.2024-03 : Don**

Monsieur le Maire souhaite rembourser sa participation au congrès des Maires du mois de novembre 2023, dont l'inscription est de 90€. L'inscription doit obligatoirement passer par la mairie, c'est pourquoi il n'a pas pu régler la somme directement auprès de l'Association des Maires de France. Pour la comptabilité de la mairie, cela sera retranscrit sous la forme d'un don « anonyme ».

Un membre du conseil municipal, concerné par cette délibération, ne prend pas part au vote.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à la majorité des suffrages exprimés d'accepter ce don.

- **Délibération 13-02.2024-04 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie - travaux rue Voltaire.**

Monsieur le Maire informe que ce dispositif est destiné à renforcer l'adaptation des villes aux changements climatiques en augmentant significativement la présence d'arbres, véritables climatiseurs humains et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention d'un montant pouvant aller jusqu'à 20 000 € auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie - FDACV pour la répartition 2024.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre du Fond Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie, et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

- **Délibération 13.02.2024-05 : Demande de subvention au titre du Fond Vert - rénovation de l'éclairage public.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de rénovation de l'éclairage public rentrent dans le cadre du financement par le dispositif du Fond Vert.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds Vert et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

- **Délibération 13.02.2024-06 : Mise en place d'astreintes financières en cas d'infractions au Code de l'Urbanisme.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'un certain nombre de pétitionnaires ne respectent pas les règles du Code de l'Urbanisme et qu'il convient de mettre en place le dispositif des astreintes administratives prévues par les articles L.481-1 et L.482.2 du

Code de l'Urbanisme et selon le tableau suivant afin d'inciter les pétitionnaires à se conformer aux règles.

Aujourd'hui lorsqu'il y a non-conformité, un PV est envoyé au procureur de la République.

La procédure pénale est très longue.

Cette procédure administrative permettra de réduire ces durées.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de mettre en place la procédure de recouvrement des astreintes financières et dans la limite de 25 000€ au total.

- Délibération 13.02.2024-07 : Création de l'Agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite retirer de l'ordre du jour cette délibération car il ne possède pas assez d'éléments pour que le conseil municipal puisse se positionner sur ce point.

- Délibération 13.02.2024-08 : Modification de la délibération n°11 du 26.05.2020 portant désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Luberon.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Nathalie CLAIRAULT, conseillère municipale déléguée, avait été nommée suppléante au sein du Parc Naturel Régional du Luberon par la délibération n°11 du 26.05.2020.

Suite à sa démission, il convient de modifier la délibération n°11 du 26.05.2020 et de nommer Madame Cécile CHEVALIER, en qualité de suppléante au sein du Syndicat Mixte Forestier.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver la modification de la délibération n°11 du 26.05.2020.

- Délibération 13.02.2024-09 : Modification de la délibération n°4 du 07.07.2020 portant désignation des représentants élus au Syndicat Mixte Forestier.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Nathalie CLAIRAULT, conseillère municipale déléguée, avait été nommée suppléante au sein du Syndicat Mixte Forestier par la délibération n°4 du 07.07.2020.

Suite à sa démission, il convient de modifier la délibération n°4 du 07.07.2020 et de nommer Madame Cécile CHEVALIER, en qualité de suppléante au sein du Syndicat Mixte Forestier.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver la modification de la délibération n°04 du 07.07.2020.

- Délibération 13.02.2024-10 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition des Amendes de police programme 2024- travaux rue Voltaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la voirie communale « Rue Voltaire », qui au fil du temps s'est fortement dégradée.

Il précise que ces travaux ont pour but de sécuriser pour les usagers, l'utilisation de la voirie communale.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police programme 2024.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police programme 2024 et à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

- Délibération 13.02.2024-11 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre dispositif départemental en faveur de l'aménagement hydraulique et de l'équipement rural - travaux rue Voltaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la voirie communale « Rue Voltaire », qui au fil du temps s'est fortement dégradée.

Il précise que ces travaux ont pour but de sécuriser pour les usagers, l'utilisation de la voirie communale.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif aménagement hydraulique et équipement rural.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre du dispositif aménagement hydraulique et équipement rural et à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

- Délibération 13.02.2024-12 : Demande de subvention à la Région au titre de l'aide Nos Communes d'Abord 2024 - rénovation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de rénovation de l'éclairage public.

Une partie de l'éclairage public n'est pas encore aux LED, il est prévu aussi de changer l'éclairage du stade et du Tennis.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région au titre de l'aide Nos Communes d'Abord et peuvent être financés à hauteur de 30% du montant des dépenses éligibles.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région une demande de subvention au titre de l'aide « Nos

Communes d'Abord 2024 » pour le projet de rénovation de l'éclairage public et à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

- Délibération 13.02.2024-13 : Demande de subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) - rénovation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public en collaboration avec l'entreprise Lumi Mags et le SEDEL.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue par l'ADEME à hauteur de 70% du mont des travaux HT.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ADEME une demande de subvention dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public et à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

- Délibération 13.02.2024-14 : Ouverture de crédits en section d'investissement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signature pour l'achat de l'enclos des Bories à la SAFER aura lieu le 20 février 2024 et qu'il convient au préalable de verser la somme de 71 633.65€ au notaire, correspondant au montant de la vente et au frais d'achat.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement sachant que leur montant total ne dépasse pas le quart des crédits ouverts au budget 2023, et à signer tout document et tout acte résultant de cette délibération.

- Questions diverses :

- ✓ Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de réfléchir sur la date de la prochaine réunion publique.
Il propose le 14 ou le 17 mai 2024 à 18h30.
- ✓ Monsieur le Maire informe son conseil qu'une réunion publique pour les travaux de la rue Voltaire aura lieu le 28 mai 2024 à 18h30.
- ✓ Une réunion a eu lieu avec les responsables de service le 13.02 au matin, Monsieur le Maire a dû cadrer ses équipes sur certains dysfonctionnements.
- ✓ Réunion avec le SIRTOM à propos des composteurs qui seront mis en place prochainement sur la commune.
- ✓ Réunion avec la commission de sécurité pour le permis de l'Aiguebrun.
- ✓ Réunion avec le cabinet Tramoy pour les travaux de la rue Voltaire.
- ✓ Réunion en visio pour les travaux de la chaufferie biomasse de l'école et de la MLEC.
Le projet commence à s'éclaircir, un retard d'une quinzaine de jours est prévu pour la publication du marché mais ça ne devrait pas poser de problème pour la réalisation des travaux.
- ✓ Une réunion est prévue le 27.02 entre les communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Roussillon, Buoux, Ménerbes et l'association SORENIS à propos du projet de

territoire portant sur le logement, la mobilité, le service à la personne et les infrastructures médicales.

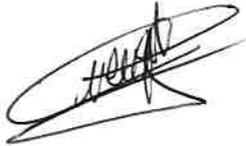
- ✓ Le projet des Vignauds ne va pas aboutir une nouvelle fois.
- ✓ Le projet des Safraniers est en bonne voie, une partie de l'assainissement va être réalisé avec la CCPAL.
- ✓ Les membres du conseil municipal font part que de nombreux chemins communaux sont très abîmés, notamment, le chemin des Cèdres, le chemin du Four, le chemin de Meille, Trigaud...

Monsieur le Maire rappelle qu'un kilomètre de chemin coûte très cher et qu'aucun financement ne peut être demandé.

La réfection des chemins se fera petit à petit et en fonction du budget de la commune.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h38

Le Maire
Pascal RAGOT



Le Secrétaire
Claude RAVOIRE

